



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4213

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain du quartier Buers Nord - Bilan de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Llung

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burriland (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4213**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain du quartier Buers Nord - Bilan de la concertation préalable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Rappel du contexte

La Métropole de Lyon s'est portée candidate au NPNRU dont le cadre est posé par la loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Le quartier des Buers Nord à Villeurbanne a été retenu pour la mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain d'intérêt national lors du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) du 15 décembre 2014.

Conformément au cadre réglementaire issu de la loi du 21 février 2014, le projet de renouvellement urbain a fait l'objet d'une concertation préalable avec les habitants pendant toute la durée de l'élaboration du projet en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme (recodifié L 103-2).

Le quartier des Buers Nord, situé au nord-est de Villeurbanne, est un des 6 quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville de la commune. Il rassemble environ 750 logements sociaux du bailleur social Est Métropole habitat (EMH), essentiellement localisés entre la rue du 8 mai 1945 et le périphérique Laurent Bonnevey.

Il est localisé à proximité immédiate de l'opération du terrain des Sœurs, qui vise l'implantation de 400 nouveaux logements, d'équipements, de commerces et d'un parc en entrée de quartier. La dynamique amorcée à travers ce projet et le constat d'une nécessité d'intervention sur les Buers Nord ont motivé l'enclenchement d'une étude urbaine sur le secteur dès 2010.

Le quartier se caractérise par ses qualités de composition : présence de vastes espaces verts, tranquillité des résidences appréciée par les habitants, offre de T5 et T3 traversants de surface intéressante.

Le diagnostic a également fait apparaître les constats suivants : dégradation du bâti, nécessité de le requalifier, inadaptation d'une partie du site à la fonction résidentielle du fait de la proximité des infrastructures, nécessité d'améliorer la desserte de la principale résidence (Pranard).

Un plan guide a été élaboré prenant en compte ces atouts et contraintes, fondant les orientations principales du projet urbain des Buers Nord.

Les objectifs de renouvellement urbain portent sur :

- la démolition de 150 logements,
- la réhabilitation et la résidentialisation de l'ensemble des 497 logements sociaux conservés,
- la construction de 115 logements neufs,
- la création d'un nouveau maillage reliant la résidence Pranard à son environnement, ainsi que la requalification de la rue du 8 mai 1945,
- la restructuration d'équipements publics.

II - Déroulement de la concertation préalable

Sur le fondement de l'article nouvellement modifié L 103-2 du code de l'urbanisme, l'ouverture de la concertation préalable au programme de renouvellement urbain des Buers Nord a été approuvée par délibération du Conseil n° 2016-1001 du 1^{er} février 2016.

Les habitants ont été tenus informés du début de la concertation via un avis administratif publié dans la presse locale le 16 mai 2016. Un affichage a également été apposé à la Métropole et à l'Hôtel de Ville de Villeurbanne. La concertation réglementaire a débuté le 2 juin 2016. La concertation a été mise en œuvre conformément à la délibération du Conseil n° 2016-1001 du 1^{er} février 2016.

Le dossier de concertation a été mis à disposition du public avec registre pour le recueil des avis :

- à la Mairie de Villeurbanne, place Lazare Goujon,
- à la Maison des services publics Buers/Croix Luizet, 37 rue du 8 mai 1945,
- à la Métropole, direction du pilotage urbain, service politique de la ville, 79 rue Molière, Lyon 3^e.

Il comprenait :

- un plan du périmètre de projet soumis à la concertation,
- un document de synthèse des objectifs du projet urbain,
- une planche présentant le plan guide du projet urbain, accompagnée de plusieurs scénarios d'intervention,
- les comptes rendus des précédentes réunions publiques,
- un cahier destiné à recueillir les avis.

Un temps de lancement du travail de concertation a été organisé en présence des élus avec une visite "diagnostic partagé" du quartier le 15 octobre 2016.

Des réunions publiques ont été conduites, notamment :

- le 1^{er} juin 2016 : cette réunion publique a été la 1^{ère} après que le projet a été retenu par l'ANRU dans le cadre du NPNRU. Il s'agissait de reprendre les échanges avec les habitants afin de rappeler les grands objectifs du projet, d'expliquer où le projet en était et les étapes projetées, notamment, en termes de concertation principalement autour du maillage viaire/piétons des Buers Nord,
- le 13 décembre 2016 : cette réunion publique a permis de préciser, séquence par séquence, les éléments du projet, de présenter les 3 propositions de desserte de Pranard et de mentionner qu'une visite de sites extérieurs serait organisée début janvier 2017 pour permettre de se rendre compte des aménagements proposés.

Des ateliers ont été conduits sur les thématiques suivantes :

- organisation de la trame viaire du quartier, desserte de la résidence Pranard :
 - . un atelier le 9 novembre 2016 proposé aux habitants, associations de locataires, conseil de quartier a permis de présenter les 3 scénarii de desserte de Pranard proposés et de recueillir les paroles des habitants sur ces projets,
 - . une visite de site le 7 janvier 2017 sur les quartiers Saint Fons-Arsenal et Vaulx en Velin-Verchères. Cette visite avait pour objectif de montrer des exemples de gabarit de voirie et d'espace/cheminement piéton afin d'aider les habitants à se projeter sur le choix de scénario de desserte des Buers nord à retenir (où les rues doivent-elles passer ? Où positionne-t-on le mail piéton ?) ;
- organisation des espaces extérieurs : définir les usages et les ambiances des futurs espaces publics et privatifs sur la résidence Pranard :
 - . 3 ateliers : les 18 juin, 30 juin et 6 décembre 2018.

Un temps de restitution et de présentation de l'avancée du projet urbain a été organisé dans un format plus souple le 4 avril 2017. Il s'agissait de proposer aux habitants de s'informer sur le projet en général, de répondre à leurs sollicitations. Le choix de scénario de trame viaire/piétonne retenu a été présenté. Différents stands étaient organisés, reprenant chacun un thème spécifique :

- l'organisation viaire retenue/choix du scénario,
- résidentialisation des espaces privatifs d'EMH,
- le traitement des stationnements, notamment privatifs,
- le point sur les démolitions et constructions envisagées,
- le point sur les équipements publics.

Des permanences ont été tenues dans le quartier afin d'informer les habitants et d'alimenter leur réflexion sur le projet urbain.

Les habitants ont été informés de l'ajout de nouvelles pièces au dossier de concertation ainsi que de la clôture de celle-ci le 6 septembre 2019 via un avis administratif publié dans la presse locale en date du 5 juillet 2019, et affiché à l'Hôtel de Ville de Villeurbanne et à l'Hôtel de Métropole. Le complément de dossier comprenait :

- le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de la Métropole,
- la délibération du Conseil n° 2016-1499 du 19 septembre 2016 approuvant ledit protocole.

III - Bilan de la concertation préalable

À l'issue de cette concertation, sur l'ensemble des 3 registres, un seul avis a été émis par des représentants du conseil de quartier Buers-Croix Luizet (sur le registre mis à disposition à la Maison des services publics Buers/Croix Luizet, les 2 autres registres n'ayant pas reçu de remarques). Il portait sur le rond-point Charles de Gaulle (et ses problèmes de sécurité), en entrée nord du quartier.

Réponses apportées :

Le projet urbain a permis de retravailler en profondeur l'aménagement de la rue du 8 mai 1945 en général, et du rond-point Charles de Gaulle en particulier, et ce notamment dans le cadre de la concertation réglementaire spécifique à l'opération métropolitaine de requalification des rues de la Feyssine, du 8 mai 1945, de la place des Buers et du prolongement de la rue de la Boube.

Une concertation spécifique s'est tenue sur ces sujets : elle a porté notamment sur le diagnostic de fonctionnements/dysfonctionnements et les grands principes d'aménagement retenus.

En conclusion, le bilan de la concertation préalable ne remet pas en cause le projet de renouvellement urbain des Buers Nord, et il est donc proposé au Conseil de l'approuver ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable pour le projet de renouvellement urbain du quartier des Buers Nord à Villeurbanne.

2° - Décide de poursuivre la mise en œuvre de l'opération de renouvellement urbain du quartier des Buers Nord à Villeurbanne selon les objectifs et les principes d'aménagement tels qu'ils ont été définis dans le cadre de la concertation et les modalités de mise en œuvre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.